Envoyé en préfecture le 13/06/2026
Reçu en préfecture le 13/06/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260605-D2026_44-DE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON NORD MEDOC

COMMUNE DE QUEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°44

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à vingt heure, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Myriame ROURE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Date de convocation : 29 mai 2026

Présents : Mme ROURE, M. HOUZELOT, Mme CORDONNIER, Mme RABILLARD, M. STREVELER, Mme BAUDOUX, M. LEGRAND, Mme DUTRAIN, Mme RONDET, M. INDA, Mme BEAUPIED-BLANCHET, M. ALQUIE

Absents : M. BAUDOUX (pouvoir à Mme CORDONNIER), M. MESPLEDE (pouvoir à M. STREVELER), Mme MENAND (pouvoir à Mme RABILLARD)

Secrétaire de séance : Mme BAUDOUX

Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET : ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE

Rapporteur : Myriame ROURE

VU le code électoral ;
VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
VU l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;
VU l'arrêté préfectoral pris en date du 13 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Elle a invité les membres du conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Les délégués et les suppléants sont élus sur la même liste sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. La commune de Queyrac doit élire trois délégués et trois suppléants.

Madame le Maire constate qu'il y a qu'une liste de déposée et comporte trois délégués et trois suppléants, à savoir Mme DUTRAIN, M. HOUZELOT, Mme RABILLARD en tant que délégués, M. LEGRAND, Mme RONDET et M. STREVELER en tant que délégués suppléants.

a) Composition du bureau électoral
Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, A savoir Mme CORDONNIER, Mme DUTRAIN, Mme RABILLARD et Monsieur STREVELER.

b) Élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages exprimés déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Nombre de suffrages exprimés déclarés blanc par le bureau	0

Madame ROURE proclame les résultats.

Sont élus les délégués suivants :	Sont élus les suppléants suivants :
Madame DUTRAIN Marie-Christine	M. LEGRAND David
Monsieur HOUZELOT Philippe	Mme RONDET Amandine
Madame RABILLARD Stéphanie	M. STREVELER Benoit

Le 13 juin 2026

Le Maire
Myriame ROURE

Affiché 13 juin 2026

La secrétaire de Séance
Jessica BAUDOUX

Le Maire,
- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.